

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 25670 Numéro SIREN : 538 514 597 Nom ou dénomination : SAS DE BAGNEUX
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2020 sous le numéro de dépôt 69931

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 17-09-2020

N° DE DEPOT : 069931

N° GESTION : 2011B25670

N° SIREN : 538514597

DENOMINATION : SAS DE BAGNEUX

ADRESSE : 148 rue de l'Université 75007 Paris

MILLESIME : 2020



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

S.A.S. de Bagneux
***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 mars 2020
S.A.S. de Bagneux
148 rue de l'Université - 75007 Paris
Ce rapport contient 21 pages



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

S.A.S. de Bagneux

Siège social : 148 rue de l'Université - 75007 Paris
Capital social : € 5 102

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2020

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 28 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « Règles et méthodes comptables – Immobilisations corporelles et incorporelles » et « Actif immobilisé » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des frais d'acquisition, d'amortissement et de dépréciation des immobilisations corporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels aux Associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 4 juin 2020

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.



Eric Lefebvre
Associé

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2020	Net 31/03/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	16 487 404		16 487 404	16 487 404
Constructions	22 813 991	8 907 426	13 906 564	15 597 000
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	2 112 965		2 112 965	904 971
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	41 414 359	8 907 426	32 506 932	32 989 375
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	255 000		255 000	302 485
Autres créances	277 953		277 953	272 183
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	5 386 927		5 386 927	7 963 157
Charges constatées d'avance (3)	408 917		408 917	833 174
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 328 797		6 328 797	9 370 999
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	47 743 156	8 907 426	38 835 729	42 360 374
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/03/2020	31/03/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 102	5 102
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	510	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	378 846	-90 966 766
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-3 417 239	91 345 622
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-3 032 780	384 459
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	704 811	704 744
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	39 849 534	38 542 611
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	900 016	874 220
Dettes fiscales et sociales	201 649	811 471
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)	212 500	1 042 870
TOTAL DETTES	41 868 510	41 975 916
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	38 835 729	42 360 374
(1) Dont à plus d'un an (a)	39 224 392	37 607 562
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 644 118	4 368 354
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/03/2020	31/03/2019
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	1 680 370	216 362
Chiffre d'affaires net	1 680 370	216 362
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée	439 000	384 000
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	1	
Total I	2 119 371	600 362
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	994 947	770 095
Impôts, taxes et versements assimilés	2 275 343	681 813
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	963 344	576 373
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	2	1
Total II	4 233 635	2 028 281
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 114 264	-1 427 919
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 032	3 396
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	41 901	18 734
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	43 933	22 130
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	1 345 854	774 528
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	1 345 854	774 528
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 301 921	-752 398
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-3 416 185	-2 180 317

Compte de résultat (suite)

	31/03/2020	31/03/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		151 132 618
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	727 092	
Total produits exceptionnels (VII)	727 092	151 132 618
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	728 146	57 606 679
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	728 146	57 606 679
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 054	93 525 939
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	2 890 396	151 755 110
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 307 635	60 409 488
BENEFICE OU PERTE	-3 417 239	91 345 622
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	1 321 090	751 976

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS DE BAGNEUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2020, dont le total est de 38 835 729 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 3 417 239 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 ainsi que par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La valeur comptable de l'ensemble immobilier acquis par la société a été répartie, sur la base d'un rapport d'expert, entre le terrain et les composants identifiés pour chacun des quatre groupes de bâtiments répertoriés.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation du bien telle que détaillée dans le tableau ci-après.

La base amortissable est diminuée de la valeur résiduelle dès lors que celle-ci est significative et mesurable.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Autres éléments significatifs

Autres éléments significatifs

Au premier trimestre 2020, l'évènement majeur survenu concerne la propagation du virus dit « COVID-19 et ses conséquences. Au niveau de notre société, les événements induits pourraient avoir un impact sur la performance, la valorisation et la liquidité des actifs. A ce jour, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et il est difficile d'avoir une visibilité sur les impacts à moyen et long terme.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	16 487 404			16 487 404
- Constructions sur sol propre	22 970 650		2 220 768	20 749 882
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 276 189		212 080	2 064 109
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	904 971	1 207 993		2 112 965
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	42 639 214	1 207 993	2 432 848	41 414 359
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	42 639 214	1 207 993	2 432 848	41 414 359

Immobilisations corporelles

Le poste immobilisations corporelles en cours comprend les coûts engagés dans le cadre du projet de restructuration, incorporés au prix de revient de l'ensemble immobilier depuis la signature de la convention de PUP en date du 07/12/2017, ainsi que la valeur nette comptable des bâtiments détruits dans le courant de l'exercice pour un montant de 727 K€.

Notes sur le bilan

Charges financières incluses dans le coût de production

Taux de capitalisation retenu : 3,50 %

Montant	
Immobilisations incorporelles	
Terrains	
Constructions	
Installations techniques	
Installations générales	
Matériel de transport	
Matériel de bureau et informatique	
Autres immobilisations corporelles	41 901
Total	41 901

La société a décidé d'opter pour l'incorporation au prix de revient des coûts d'emprunt à compter de la signature de la convention de PUP soit à compter du 07/12/2017.

Composants

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux immobilisations suivantes :

	Valeur Brute	Utilisation ou Taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Groupe 1 - Structure	15 249 241	44 ans	Linéaire
Groupe 1 - Façade	2 318 329	14 ans	Linéaire
Groupe 1 - Installations Techniques	3 182 312	9 ans	Linéaire
Groupe 1 - Agencements	2 064 109	7 ans	Linéaire
TOTAL	22 813 991		

Une dépréciation de l'actif est constatée lorsque sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (valeur d'expertise hors droits à la date de clôture) ou de la valeur d'usage (PCG Art. 214-6/2). Au 31 mars 2020, la valeur actuelle étant supérieure à la valeur nette comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	7 404 853	932 139	1 493 676	6 843 318
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 244 986	31 202	212 080	2 064 109
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	9 649 839	963 341	1 705 756	8 907 426
ACTIF IMMOBILISE	9 649 839	963 341	1 705 756	8 907 426

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 941 870 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	255 000	255 000	
Autres	277 953	277 953	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	408 917	408 917	
Total	941 870	941 870	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	50 739
Intérêts courus CAT	13
Total	50 751

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 5 102,00 Euros décomposé en 5 102 titres d'une valeur nominale de 1,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 102	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 102	1,00

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 17 juin 2019.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-21 707 116
Résultat de l'exercice précédent	91 345 622
Total des origines	69 638 507
Affectations aux réserves	10
Distributions	69 259 650
Report à Nouveau	378 846
Total des affectations	69 638 507

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 41 868 510 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)	704 811	8 863		695 948
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	900 016	900 016		
Dettes fiscales et sociales	201 649	201 649		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	39 849 534	1 321 090	38 528 444	
Produits constatés d'avance	212 500	212 500		
Total	41 868 510	2 644 118	38 528 444	695 948
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 616 830			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	39 849 534			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	895 422
Int.courus s/aut.emp.obligataires	8 864
Int. cour. opci lapillus	1 321 090
Etat - autres charges à payer	159 149
Total	2 384 524

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	408 917		
Total	408 917		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	212 500		
Total	212 500		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 18 680 euros.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 1 321 090 euros.

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges financières		41 901
79600000 - Transfert de charges financières		41 901
Total		41 901

Les transferts de charges financières correspondent aux frais financiers incorporés au prix de revient de la construction en cours.

Parties liées

Aucune transaction avec les parties liées n'a été conclue à des conditions anormales de marché au cours de l'exercice clos le 31/03/2020.

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles de l'exercice, d'un montant de 727 K€, correspondent à la valeur nette comptable des immobilisations détruites dans le courant de l'exercice.

Les transferts de charges exceptionnelles, d'un montant de 727 K€, correspondent à la valeur nette comptable des bâtiments détruits incorporée au prix de revient de la construction en cours.



Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Le délai relatif à l'engagement de construire, pris par la SAS DE BAGNEUX lors de l'acquisition de l'ensemble immobilier, prenant fin le 11 mai 2020, une demande de prorogation sera effectuée dans le courant du 2ème trimestre 2020.

Régime SIIC

Conformément à l'article 208 C III bis du CGI, la société DE BAGNEUX SAS, détenue à 98% par LAPILLUS I, société de placement à prépondérance immobilière à capital variable exonérée d'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 208, 3° nonies du CGI, a décidé d'opter pour le régime spécifique d'exonération d'impôt sur les sociétés prévu au II de l'article 208C du CGI.

Comparabilité des comptes

La durée du présent exercice (12 mois) est différente de celle de l'exercice précédent (3 mois), la comparaison des deux exercices n'est donc pas pertinente.

Les comptes annuels ont été établis selon les mêmes principes et méthodes que ceux relatifs à l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat se présentent sous une forme identique à celle de l'exercice précédent

SAS DE BAGNEUX

Société par actions simplifiée au capital de 5.102 euros
Siège social : 148, rue de l'Université 75007 Paris
538 514 597 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES EN DATE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin à 9 heures,

Les soussignés :

- L'**OPCI Lapillus I**, société de placement à prépondérance immobilière à capital variable sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social situé au 148, rue de l'Université 75007 Paris, identifiée sous le numéro unique 751 395 013 RCS Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 avril 2012 sous le numéro SPI20120007, représenté par son Président, la société **LBO France Gestion**, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 27 février 1998 sous le numéro GP-98004, société par actions simplifiée au capital de 227.187 euros, ayant son siège social situé au 148, rue de l'Université 75007 Paris, identifiée sous le numéro unique 418 354 502 RCS Paris, représentée par son Président, Madame Stéphanie Casciola,

ci-après l'« **OPCI Lapillus I** »,

- La société **Bouygues Bâtiment Ile de France**, société anonyme au capital de 13.222.070 euros dont le siège social est situé au 1, avenue Eugène Freyssinet, 78280 Guyancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 433 900 834, représentée par Thierry ROVET son Directeur général dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après « **Bouygues Bâtiment Ile de France** »,

seuls associés (ci-après, les « **Associés** ») et détenant à ce titre l'intégralité des actions de la société SAS de Bagneux, société par actions simplifiée au capital de 5.102 euros, dont le siège social est situé 148, rue de l'Université – 75007 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 538 514 597 (la « **Société** »),

après avoir constaté que la société LBO France Gestion, Président de la Société, représentée par Monsieur Robert Daussun, préside la séance.

Le cabinet KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- copie de la lettre de convocation remise en mains propres au Commissaire aux comptes ;
- copie des lettres de convocations des Associés ;
- un exemplaire des statuts de la Société ;
- les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 mars 2020 ;

1
u f

- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2020 ;
- le texte des projets de résolutions proposées au vote des Associés.

Après avoir constaté que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

A titre ordinaire :

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2020 ;
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice écoulé ;
- Quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Situation des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social – décision à prendre sur l'éventuelle dissolution de la Société et, le cas échéant, nomination d'un liquidateur amiable sur le fondement de l'article L.225-248 du Code de commerce, et
- Pouvoirs pour formalités.

ont adopté les résolutions suivantes, au siège de la Société :

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice social clos le 31 mars 2020, approuvent ledit rapport ainsi que les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils lui sont présentés, faisant ressortir une perte nette comptable de (3.417.239) euros.

En conséquence, les Associés donnent quitus entier et sans réserve au Président pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

En outre, les Associés constatent, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée durant l'exercice écoulé au titre de dépenses ou charges non déductibles fiscalement visée à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés décident d'affecter la perte nette comptable de l'exercice social clos le 31 mars 2020, soit (3.417.239) euros en totalité sur le poste « Report à nouveau » qui est ainsi porté à (3.038.393) euros.

Compte tenu de l'affectation proposée, le montant des capitaux propres ressort à (3.032.780) euros.

Les Associés constatent qu'au titre de cet exercice social aucun dividende ne sera versé.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les Associés prennent acte qu'en date du 28 février 2019, il a été décidé la distribution d'un acompte sur dividendes s'élevant à un montant total de 69.259.650 euros, réparti au profit des associés de la Société proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société, à savoir :

- OPCI Lapillus I (98%) : 67.875.000 euros,
- Bouygues Bâtiment Ile de France (2%) : 1.384.650 euros,

u J³

ces sommes n'étant pas éligibles à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Aucun dividende n'a été distribué au titre des deux exercices précédents l'exercice clos le 31 mars 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes et en conséquence de la perte réalisée lors de l'exercice clos le 31 mars 2020 :

- constatent que le montant des capitaux propres de la Société s'établit désormais à un montant inférieur à la moitié du capital social de la Société, et
- décident conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce de ne pas dissoudre la Société et de poursuivre son activité.

Les Associés prennent acte qu'en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, la Société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit au plus tard le 31 mars 2022, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas pu être imputées sur les réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas pu être reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

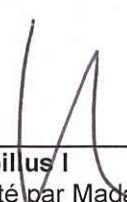
QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme des présentes par le Président ou d'un extrait du présent procès-verbal certifié conforme par le Président à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9h30.

De tout ce qui est dit dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les Associés.



OPCI Lapillus I
Représenté par Madame Stéphanie Casciola



Bouygues Bâtiment Ile de France
Représenté par Thierry Bouvier